

LULLY - PARC

AUX ADMINISTRATEURS

P.-V. SEANCE D'INTERCOMITE DU 5/11/90

Présents:

LULLY I : Mr. Fluckiger, Jaquier,

LULLY IIa: Mr. Balmer, Monnin

LULLY IIb: Mr. Scheidegger

LULLY IIc: Mme. Kurer; Mr. Fichtner

Maison FORNERONE SA: Mr. Zehnder

Ordre du jour:

Attribution des travaux sur la base des devis

Administrateur général et trésorier pour la période 91-92

Compte rendu:

Mr. Balmer a proposé à Mr. J. Zehnder auteur du rapport d'expertise de la maison FORNERONE SA de se joindre à nous pour donner son point de vue, à savoir:

Les travaux proposés dans le rapport visent à la suppression totale des infiltrations d'eau pluviale dans les sous-sols avec une probabilité de réussite maximum, admettant toutefois que l'entreprise chargée des travaux n'accepterait certainement pas d'en garantir le résultat!

Mr. Zehnder a également précisé comme Mr. Fichtner lors de notre dernier intercomité que ces infiltrations ne présentent pas de risques pour la construction.

Cette discussion nous a conforté dans notre décision de ne pas entreprendre de travaux coûteux et de nous tenir aux décisions de notre précédent intercomité.

L'intercomité a décidé l'envoi d'une circulaire à tous les copropriétaires demandant l'évacuation du sous-sol des cycles ou motocycles non immatriculés ou à l'état d'épaves. Toutefois, ayant constaté après une visite des lieux qu'il n'y avait pas de cycles ou motocycles manifestement hors d'usage ou gênant, le soussigné a décidé de pas envoyer cette circulaire. La mesure pouvant être reprise ultérieurement si nécessaire.

TSVP.

Les charges de trésorier et d'administrateur général de LULLY-PARC seront reprises au 31/12/90 par LULLY 2C. (Personnes à désigner).

Travaux:

Mr. Fichtner et Beroud ont contactés un maçon qui a proposé un devis de 2500.- FRS pour les travaux de maçonnerie (voir PV intercomité du 22/9). Les travaux ont débutés le 10/11.

A la suite des travaux de maçonnerie, Mr. Fichtner se chargera de contacter une entreprise pour l'amélioration du drainage pour un coût estimé de 5000.- FRS.

Le remplacement des buissons de la dalle pour un coût max. de 1000.- sera effectué par le pépiniériste contacté par Mr. Baur.

Remerciements:

A Mr. Balmer pour avoir pris l'initiative de contacter Mr. Zehnder ainsi qu'à ce dernier pour sa disponibilité.

Pour l'intercomité: P.-A. Scheidegger

Le 6/12/90